



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.E.C

Département des Examens et
Concours

Service des Concours

Département
des Examens et Concours

Le recteur de l'académie de Nice,

VU : le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif **aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** ;

VU : l'arrêté du 20 juillet 2015, publié au J.O. du 22 juillet 2015, sur l'organisation du certificat d'aptitude aux **fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** ;

ARRETE

Article 1^{er} : au titre de l'année 2020-2021, le calendrier pour la session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux **fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** dans l'académie de Nice est fixé comme suit :

Admissibilité :

Date limite de dépôt du dossier d'admissibilité :

Le mercredi 03 mars 2021 par voie dématérialisée (Mail ou FileSender)

Epreuve d'admissibilité :

Du mercredi 14 avril 2021 au vendredi 23 avril 2021

Admission :

Date limite de déclaration du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle :

Le lundi 1^{er} février 2021

Epreuve de pratique professionnelle :

Du lundi 22 mars 2021 au vendredi 23 avril 2021

Date limite de dépôt du mémoire professionnel :

Le mardi 25 mai 2021 par voie dématérialisée (Mail ou Filesender)

Epreuve de soutenance du mémoire professionnel :

Du lundi 7 juin 2021 au jeudi 10 juin 2021

Date du jury d'admissibilité et d'admission :

Le lundi 21 juin 2021

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le